

REPUBLIQUE DE GUINEE

-----  
TRAVAIL-JUSTICE-SOLIDARITE

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-----  
SECRETARIAT GENERAL DU  
GOUVERNEMENT -  
-----

DECRET

-----  
D/98/ 22 /PRG/SGG  
NOMMANT UN CONSEILLER  
A LA PRESIDENCE DE LA  
REPUBLIQUE -  
-----

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Loi Fondamentale ;

VU le Décret N°96/099/PRG/SGG du 10 Juillet 1996, portant nomination des Membres du Gouvernement, modifié par les Décrets D/97/013/PRG/SGG du 14 Février 1997 et D/97/245/PRG/SGG du 21 Octobre 1997 ;

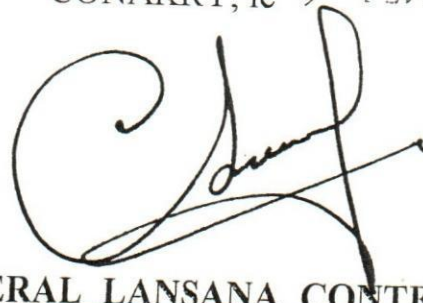
VU le Décret D/97/020/PRG/SGG du 19 Février 1997, portant Organisation de la Présidence de la République ;

- D E C R E T E -

**ARTICLE 1er/ - Monsieur Doura CHERIF**, Magistrat, Conseiller Juridique à la Présidence de la République, est nommé cumulativement avec ses fonctions Conseiller Spécial chargé des Relations avec l'Assemblée Nationale et la Cour Suprême, en remplacement de **Maître Sikhé CAMARA**.

**ARTICLE 2/-** Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.-

CONAKRY, le 9 FEVRIER 1998



GENERAL LANSANA CONTE

